

Demande d'indemnisation sur l'impact des fermetures de zones de production en France pour pollution au Norovirus pour la période allant du 26/12/2023 au 31/03/2024

Cette demande doit être envoyée avant le 30/04/2024 par voie électronique à la DDTM 17 à l'adresse ddtm-cm-aides@charente-maritime.gouv.fr

DEMANDEUR

Nom de l'entreprise

N° SIRET

Nom-Prénom du dirigeant

Téléphone

Mail

Adresse siège social

En raison de l'impact des fermetures de zones de production sur la période allant du 26/12/2023 au 31/03/2024, mon établissement a connu une très forte baisse de la commercialisation des huîtres marchandes.

Par la présente je demande :

- une indemnisation au titre de la perte de marge brute sur cette période
- une exonération de 90% du montant des redevances domaniales au titre de l'année 2024

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des données de ce formulaire.

CALCUL DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION AU TITRE DE LA PERTE DE MARGE BRUTE SUR LA PERIODE DU 26/12/2023 AU 31/03/2024

Quels sont les canaux de distribution de mon entreprise ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Vente au détail à l'établissement | <input type="checkbox"/> Vente aux poissonneries |
| <input type="checkbox"/> Vente au détail au marché | <input type="checkbox"/> Vente aux restaurants |
| <input type="checkbox"/> Vente en gros | <input type="checkbox"/> Vente en GMS |
| <input type="checkbox"/> Vente aux grossistes | <input type="checkbox"/> Vente à l'export |

Chiffre d'Affaires en € HT sur la période de référence (26/12 au 31/03)			Moyenne triennale du Chiffre d'Affaires en € HT sur la période du 26/12 au 31/03
26/12/2020 au 31/03/2021	26/12/2021 au 31/03/2022	26/12/2022 au 31/03/2023	

	Chiffre d'Affaires réalisé (€ HT)
Quel est le Chiffre d'Affaires réalisé par mon établissement pendant la période de référence (26/12/2023 au 31/03/2024)	

	Perte de Chiffre d'Affaires 2024 (€ HT)
Perte de Chiffre d'Affaires durant la période de référence = CA moyen - CA réalisé	

	Demande d'indemnisation (€ HT)
Marge brute perdue pendant la période de référence = perte CA 2024 X <i>(indiquer le taux de marge brute moyen selon votre cabinet comptable)</i>	

CRITERES D'ELIGIBILITE

Je déclare être à jour de mes obligations fiscales et sociales.

Je déclare être à jour de mes CPO régionales (CRC) et nationales (CNC).

Fait à Le / /

Signature et cachet du demandeur

Signature et cachet du comptable